

## FLASH INFO

[Avril 2026]

# Gestion ICT/TCT Nouveautés 2026

## ICT/TCT



Le nouveau quasi-statut des ICT/TCT n'a que deux années d'existence depuis l'application du décret n°2023-1301 du 27 décembre 2023. Le réajustement de quelques erreurs de jeunesse est encore nécessaire. L'UNSA Défense vous présente les principales évolutions 2026.

### Clarifications au sein de la note de gestion ICT/TCT 2026 :

Le projet de note 2026 précise que les mobilités sur un même emploi-type (CEAC, AT, ET *etc.*) au sein de la fonction technique (FT) ne sont pas valorisées par un Levier 1 (L1 / Mobilités), mais qu'elles doivent l'être par un Levier 2 (L2 / fidélisation des compétences). Ceci, car un changement de métier au sein de la FT n'est pas un changement d'emploi-type au sens de la fresque des emplois de la DGA. **L'UNSA Défense n'approuve pas que les mobilités internes à la FT soient traitées différemment des autres. Qui en effet du service cédant ou prenant va prélever sur son enveloppe le financement de ce L2 ? Néanmoins, sous notre impulsion, la règle est désormais clairement annoncée.**

**Côté SIAé**, les règles de mobilité sont en cours de clarification au sein d'une sous-direction technique grâce à la mise en place d'une « critérisation » des postes en fonction de la classe d'emploi. Les emplois-types de techniciens et d'experts techniques sont plus particulièrement concernés.

**La nouvelle note de gestion clarifie également l'une des conditions nécessaires à l'octroi d'un L1 : outre le fait de ne pas avoir bénéficié d'un L1 au cours des 3 années précédentes, il faut également disposer de 3 années d'ancienneté en tant qu'ICT/TCT.**

### Nouveautés budgétaires 2026

**Une avancée très substantielle a été obtenue fin 2025.** En effet, le budget dédié aux évolutions salariales des ICT/TCT est désormais inclus dans la masse salariale courante et n'est plus traité comme une mesure catégorielle, dont le financement est bien plus incertain. **Ainsi, le projet de note de gestion rappelle que le budget 2026 reconduira celui de 2025, sous réserve de sa validation par le contrôle financier.**

Pour mémoire, le budget exécuté en 2025 avait été inférieur au prévisionnel, ce qui avait conduit à des reports de dates d'effet des L1. Ce fonctionnement est reconduit et systématisé pour 2026 : il est fait une différenciation entre les changements d'emplois-types qui emportent un changement d'activité et d'entité, et ceux qui relèvent d'une valorisation de l'expérience au sein d'un même parcours métier. Dans ce dernier cas, les demandes de la première partie de l'année sont programmées pour une mutation au 1<sup>er</sup> septembre, et celles de la 2<sup>ème</sup> partie de l'année, au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

### Le budget prévisionnel ICT/TCT 2026 :

- 8,61 M€ au total
- 1,467 M€ pour le L1 (mobilités)
- 4,883 M€ pour le L2 (compétences)
- 2,26 M€ pour le L3 (performance)
- 150 revalorisations pour la DGA et 36 pour le SIAé de 200 € brut/mois

Sous réserve de validation, toujours en cours, auprès du contrôle financier

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion



L'année 2026 voit aussi les mobilités descendantes vers les classes d'emploi F11 à H15 désormais valorisées à hauteur de 100€ brut (75€ précédemment). Cette évolution vise à encourager les changements de filières afin d'élargir le socle de compétences de l'agent.

Enfin, lors d'une mobilité d'un poste en province vers l'Ile-de-France, la majoration du levier 1 passe de 20% à 30%.

## Revalorisation 2026 des planchers fixés par la NCCNM

- Les lignes directrices de gestion des ICT/TCT prévoient que les planchers applicables à chaque classe d'emploi soient alignés avec ceux de la métallurgie nationale. Le tableau ci-contre vous donne ces nouveaux planchers par classe d'emploi.

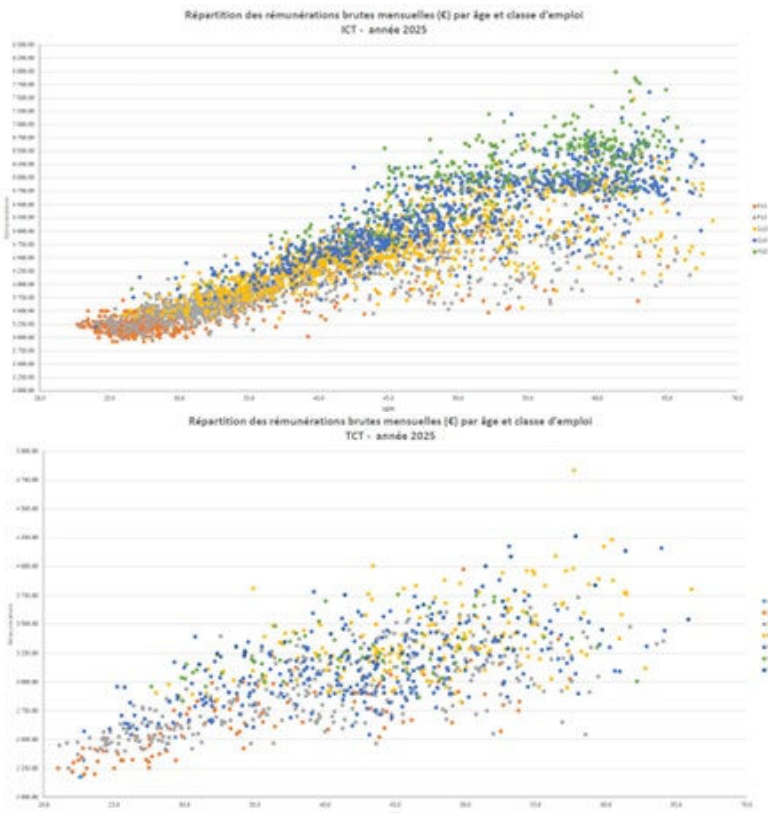
- Le point de la métallurgie parisienne passant de 5,20 € à 5,24 €, l'équivalent de la prime d'ancienneté pour les TCT passe ainsi de 19,76 € en 2025 à 19,91 € en 2026.

L'UNSA Défense rappelle que l'évolution des planchers reste soumise à la parution d'un arrêté, mécaniquement attendu, en application des lignes directrices de gestion ICT/TCT.

Classes d'emplois	1 <sup>er</sup> janvier 2026	1 <sup>er</sup> janvier 2024 (Pour mémoire)
C6	25 780 €	25 550 €
D7	26 680 €	26 400 €
D8	28 700 €	28 450 €
E9	30 760 €	30 500 €
E10	33 970 €	33 700 €
F11	35 200 €	34 900 €
F12	37 000 €	36 700 €
G13	40 350 €	40 000 €
G14	44 250 €	43 900 €
H15	47 380 €	47 000 €
H16	52 370 €	52 000 €
I17	59 720 €	59 300 €
I18	68 450 €	68 000 €

## Actualisation des nuages de points à fin 2025

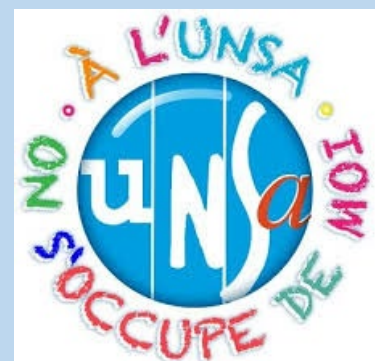
Ces nuages permettent à chaque ICT/TCT de se situer au sein de sa classe d'emploi en fonction de son parcours professionnel. **Au-delà de la donnée « âge », il convient de lire ces nuages comme suit : « un ICT de 40 ans (de formation bac+5) dispose de 15 ans d'expérience professionnelle (car sorti d'école à 25 ans) ».**



Vos représentants UNSA Défense tiennent à votre disposition :

- Les nuages de points à fin 2025,
- Le projet de note de gestion 2026.

N'hésitez pas à les demander à vos élu-es en CPS ICT et en CSAR/DGA





## Rappel du processus de promotion de TCT en ICT

Tous les TCT ont la possibilité d'accéder à un poste de cadre (F11 ou plus). La condition principale pour obtenir un changement de contrat de TCT en ICT est tout d'abord d'occuper un poste de cadre. Deux possibilités sont alors offertes :

- Le TCT possède un titre ou un diplôme reconnu par l'arrêté du 27 décembre 2023, en application de l'article 3 du décret n°2023-1301.
- Le TCT possède une ancienneté de 10 ans dans le domaine du poste occupé et au sein de l'administration (ancienneté dans le privé non comptabilisée).

Dans le cas où le TCT possède un diplôme ou un titre (obtenu par une VAE par exemple), le TCT peut se voir proposer un contrat ICT l'année suivant la prise du nouveau poste.

Dans le cas d'une ancienneté de 10 ans, une période de 2 ans maximum après la prise de poste de cadre doit être respectée avant la proposition d'un contrat ICT. Les passages en ICT via l'ancienneté sont alors conditionnés par le respect, sur une année N, d'un nombre maximal fixé par arrêté en fonction de l'employeur. La DRH DGA a précisé que le quota annuel de droits correspondait à ¼ des conditionnants, s'alignant ainsi sur le taux de la métallurgie. Pour info, ce nombre pour la DGA était de 7 en 2025 et de 8 en 2026. Pour le SIAé, 10 TCT ont été promus ICT en 2025, contre 4 en 2026. La commission a siégé mi-mars.

Dans tous les cas, le TCT qui entre dans le processus de promotion en ICT percevra un levier 1 lors de sa prise de poste de cadre, une éventuelle mise à niveau vis-à-vis du plancher de la classe d'emploi de son poste (après le versement du levier 1 malheureusement) si son salaire est inférieur à celui-ci, ainsi qu'une revalorisation salariale lors de la signature de son nouveau contrat ICT (entre 400€ et 650€ en 2024 et 2025 à la DGA, suivant le poste occupé et l'acquisition d'un diplôme).

**L'UNSA Défense rappelle que les postes de cadres doivent être accessibles à tous, indépendamment du statut de l'agent. Si un TCT réunit les compétences nécessaires pour occuper un poste de cadre, il n'est pas acceptable qu'il ne soit pas retenu du fait de son statut.**

**L'UNSA Défense rappelle également que le critère des 10 années d'ancienneté dans le domaine du poste occupé n'implique pas nécessairement d'avoir détenu des postes de niveau 1. Cette ancienneté peut parfaitement avoir été acquise sur un ou plusieurs poste(s) de niveau 2.**

**L'UNSA Défense rappelle ensuite que la période de 2 ans de transition avant la proposition de contrat d'ICT peut être comprise dans la condition des 10 ans d'ancienneté.**

**L'UNSA Défense vous informe que, suite à ses échanges avec le SIAé, les raisons qui ont amené à réduire d'un facteur 2½ le nombre de promotions TCT vers ICT en 2026 sont essentiellement liées à un faible nombre de conditionnants cette année. Le SIAé nous a également assuré qu'aucun de ces conditionnants pour un passage de TCT en ICT n'est resté à quai.**

Pour toute question et/ou transmission de documents, n'hésitez pas à solliciter votre représentant-es et élu-es UNSA en :

- CPS ICT/TCT
- Elus CSAR DGA
- Elus CSAS SIAé



**L'UNSA Défense**  
votre voix, notre force !

- Notre Priorité** - Des améliorations pour tous
- Notre ADN** - Des délégués proches de vous
- Notre Méthode** - Analyser-Proposer-Négocier
- Notre Exigence** - Connectés à votre réalité
- Notre Ligne** - Sérieux et Engagés pour vous défendre